

Réf: Dossier N° 135394

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IBRAH GROUP SERVICES »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CARREFOUR LES OSCARS, SUR LE MEME ALLIGNEMENT QUE LE
22EME ARRONDISSEMENT., Lot 674, Ilot 43

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17 août 2022, et enregistrés au CEPICI le mercredi 19 août 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IBRAH GROUP SERVICES »

Objet : LOCATION ET GESTION DE BIENS IMMOBILIERS, ASSISTANCE SOCIALE ET FISCALE DES ENTREPRISES, VOYAGE TOURISME ET ECHANGE, ACHAT ET VENTE DE MARCHANDISES, TRANSPORT GENERAL DE BIENS ET PERSONNES, TRANSFERT D'ARGENT, LOCATION VENTE DE VOITURE, TERRAIN ET AUTRE ENGIN, FORMATION PROFESSIONNEL DANS PLUSIEURS DOMAINES, TRADUCTION ET INTERPRETATION, TRAVAUX PUBLIC ET BTP, ASSAINISSEMENT, IMPORT EXPORT DE MARCHANDISES, SERVICES DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social:

-l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles

-l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilités de donner en garantie tout ou une partie des biens sociaux.

-la prise en location gérance de tous fonds de commerces.

-la prise en participation de toutes sociétés existante ou devant être créée.

-et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle mobilière et immobilière se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CARREFOUR LES OSCARS, SUR LE MEME ALLIGNEMENT QUE LE
22EME ARRONDISSEMENT., Lot 674, Ilot 43

Dirigeant(s) : M BURAIMOH MOUKAILA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-07600 du 24/08/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°38134/GTCA/RC/2022 du 24/08/2022

